

Date de dépôt : 10 mai 2010

Pétition

Sauvons un espace vert aux Délices

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Etat de Genève, associé à un propriétaire privé, a déposé une demande de démolition de deux maisons situées dans le quartier des Délices face à l'Institut Voltaire (FAO 7.1 1.2008). En parallèle, il a été déposé une demande préalable de construction d'une imposante barre de trois immeubles (15 m. à la corniche, rez + 4 étages + attique). Le DCTI a accepté ces demandes en date du 13 janvier 2010.

Ces deux maisons et leurs jardins offrent une poche de verdure et constituent un poumon vert non négligeable dans un quartier déjà très dense. Cette arborisation participe à la qualité de vie de ce quartier. L'une des deux maisons abrite une petite école privée, l'école Farny, qui existe depuis 1925. Ses locaux sont loués à l'Etat depuis 1956. C'est un lieu de vie intellectuelle, sociale et humaine, où les enfants apprennent à être et à faire. De plus, l'école apporte une présence chaleureuse à un quartier qui a connu récemment des problèmes liés au trafic de drogue. Elle scolarise annuellement cinquante enfants de 6 à 12 ans.

En outre, ce site historique demande une attention particulière. En effet avec l'Institut Voltaire, ces deux villas constituent un ensemble représentatif du patrimoine urbain du XVIII^e et XIX^e siècle. Un préavis défavorable à la démolition de ces deux villas a été émis par le Service des Monuments et des Sites. « (...) pour des raisons environnementales (importante valeur de dégagement pour l'ensemble classé des Délices de Voltaire) et urbanistiques, il se prononce défavorablement à la demande de démolition. » (Préavis du SMS du 25 mai 2009).

L'urgente nécessité de logements à Genève ne doit pas permettre de construire, n'importe où, n'importe comment. La densité actuelle de logements dans notre quartier est forte mais équilibrée. Le projet

d'immeubles sur le site des « Petits-Délices » comprendra une trentaine d'appartements. L'exploitation maximum des garages légaux conduira à dégrader l'habitabilité non seulement des logements voisins, mais également des logements projetés. Pour 80% des nouveaux logements, les dégagements visuels seront réduits à 12m. sur la rue Samuel-Constant et 16 m. sur cour et leur ensoleillement en hiver sera nul. De plus les immeubles environnants sont susceptibles d'être surélevés (loi 10088). D'où une augmentation de la densité et la péjoration des caractéristiques liées à la question énergétique (panneaux solaires, énergie passive, etc.). Sans compter que les logements du périmètre subiront à leur tour d'importantes nuisances.

Au cours de la procédure d'instruction des dossiers, les habitants du quartier se sont manifestés à la Police des constructions du DCTI pour faire part des remarques et des questions soulevées par ce projet, et cette démarche est restée sans réponse (lettre du 5 décembre 2008). D'autre part, le Conseil administratif de la Ville de Genève a demandé aux requérants de consulter les habitants du quartier et cette demande est restée également lettre morte.

Etant donné la valeur historique des bâtiments concernés, l'espace vert de leurs jardins et l'indigne augmentation de la densité que représente le projet, les pétitionnaires soussignés demandent au Grand Conseil :

- la conservation de l'école (bâtiment F228) et de la maison voisine (F66), la conservation de l'intégrité des parcelles (n°1860, n°6783, n°1430) et leur arborisation ;
- l'inscription de l'école et de la maison voisine à l'inventaire du Patrimoine et des Sites ;
- l'établissement d'un Plan de Site sur les parcelles susmentionnées.

Le Conseil d'Etat a reçu en date du 26 avril 2010 une pétition signée par 2600 citoyens.

N.B. 5 signatures

p.a ASPeD

Association Sauvons les Petits-Délices

c/o Mme Florance Plojoux

Présidente

Rue Madame-De-Staël 7

1201 Genève